

**Buchelay**

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 2 Juillet 2025, à 20h10

En exercice : 23**Présents :** 17**Excusés :** 4**Absents :** 2**Votants :** 21**Date de la convocation :**
27/06/2025**Président de séance :**
Stéphane TREMBLAY**Secrétaire de séance :**
Alain DECHÂTRETTE**Rapporteur :**
Stéphane Tremblay**N° interne de l'acte :**
2025_III_05

Mercredi 2 juillet 2025, le Conseil Municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie dans la salle du Conseil.

Membres présents :

BARRAUD Charlotte, CARBONNE Laetitia, CHARINI Jémima, DECHÂTRETTE Alain, DEFRESNE Alain, DETLING Alexandrine, DOURAIS Aurélie, GHAZOUANI Fahd, GUYON Stéphanie, EL MAÂTOUK Hicham, MILON Philippe, MOREL Marie-Pierre, MUSSARD Michèle, RUIZ Richard, SMAIL Zakia, TALEB Karim, TREMBLAY Stéphane.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

ALZAR Emmanuel (donne pouvoir à : DETLING Alexandrine), AMARA Sonia (donne pouvoir à : TREMBLAY Stéphane), DUBARRY MILANO Mattéo (donne pouvoir à : DEFRESNE Alain), FORISSIER Julien (donne pouvoir à : RUIZ Richard).

Membres Absents :

DUPUIS Arnaud, EL MANANI Safiya.

Objet de la délibération

Création et suppression de postes

Contexte

Suivant les mouvements de personnel (les recrutements d'agents, les avancements de grade et promotions internes...) récurrents, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

La présente délibération fera l'objet de 3 suppressions et 1 création de postes.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité Social Territorial(CST) en date du 13 juin 2025,

Il est rappelé au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de la fonction publique territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les mouvements de personnel (les recrutements d'agents, les avancements de grade et promotions internes) au sein de la commune de BUCHELAY en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité avec 21 voix pour:

Article I : De valider la création :

- d'un poste de brigadier chef principal à temps complet, à compter du 01/08/2025,
-

Article II : De valider la suppression :

- d'un poste de gardien brigadier à temps complet, à compter du 01/08/2025,
- d'un poste de éducateur territorial des APS à temps complet, à compter du 01/08/2025,
- d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, à compter du 01/08/2025,

Article III : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Article IV : Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Article V : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article VI : Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Résultats de vote : Adopté

Pour : 21 voix Stéphane TREMBLAY, Emmanuel ALZAR, Sonia AMARA, Zakia SMAIL, Alain DEFRESNE, Philippe MILON, Charlotte BARRAUD, Laetitia CARBONNE, Jémima CHARINI, Alain DECHÂTRETTE, Alexandrine DETLING, Aurélie DOURAIS , Mattéo DUBARRY MILANO, Fahd GHAZOUANI, Stéphanie GUYON, Marie-Pierre MOREL, Michèle MUSSARD, Richard RUIZ, Hicham EL MAÂTOUK, Julien FORISSIER, Karim TALEB

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

2025_III_05

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

ID : 078-217801182-20250702-2025_III_05-DE

3/3

N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 2

Alain DECHÂTRETTE,
Secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Secrétaire de séance
Date de signature : 13/07/2025
Qualité : Signature des ACTES par le secrétaire de séance

Stéphane TREMBLAY.

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :